

**Extrait du Registre des Délibérations du
Bureau du Comité Syndical
Séance du 7 mai 2015**

DBS12-2015

En exercice : 42

Présents : 26

Votants : 29

Le 7 mai 2015, à 12 h 00, le Bureau du Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Romain BAIL, M. Grégory BERKOVICZ, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Marc LECERF, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU PAYS DE FALAISE »

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"

M. Bernard ENAULT, M. Gérard LE BARRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES « SUISSE NORMANDE »

M. Michel BAR

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"

M. Loïc CAVELLEC, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU CINGAL »

M. Jean-Claude BRETEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR"

M. Olivier PAZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'ORNE"

M. Hubert PICARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN-LA-MER

M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

**PROJET INTERREG ITED –
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

27 MAI 2015

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

30/04/2015

Transmise à la Préfecture le :

27 MAI 2015

Envoyé en préfecture le 27/05/2015

Reçu en préfecture le 27/05/2015

Affiché le

Reçu en préfecture

Etaient excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :
M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Thierry SAINT

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES" :
M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES "SUISSE NORMANDE" :
M. Paul CHANDELIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES "DU CINGAL" :
M. Bernard LEBLANC

Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen" :
M. PHILIPPE JOUIN

PROJET INTERREG ITED – DELEGATION DE SIGNATURE

Exposé :

Le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole se déclare chef de file du projet INTERREG ITED (Innovative Tourism and Economic Development).

Il s'agit d'un projet de coopération interterritorial et transfrontalier soumis à l'autorité de gestion du programme INTERREG France Manche Angleterre dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020.

Objectif du projet ITED :

Il vise à répondre à une problématique de développement économique et touristique commune aux territoires de la zone France Manche Angleterre. Les ports de la zone FMA sont des lieux de transit pour les passagers des ferries et des navires de croisière. Des études montrent que ces passagers se rendent principalement dans des espaces de destination situés en dehors de la zone FMA.

L'objectif global du projet est d'accroître le nombre de visiteurs pour des séjours de courte durée, le niveau de satisfaction des consommateurs et les dépenses dans les territoires FMA afin d'assurer un développement économique et social durable.

Rôle de chef de file du pôle métropolitain :

En tant que chef de file, le pôle métropolitain est :

- chargé de la gestion globale du projet,
- le principal interlocuteur de l'Autorité de Gestion et Secrétariat technique conjoint (STC) sur tous les aspects du projet.

Plutôt que de signer des accords individuels avec chacun des partenaires du projet, l'Autorité de gestion signe avec le chef de file une convention FEDER, fixant les conditions du soutien apporté à l'ensemble du projet. Le chef de file est donc considéré comme l'organisation juridiquement responsable de la livraison du projet.

Les tâches qui incombent au chef de file sont les suivantes :

- la soumission des formulaires de candidature ;
- la soumission des rapports d'avancement du projet ;
- la soumission des demandes de paiement du projet ;
- compiler les demandes de paiement du projet et vérifier que les demandes des partenaires sont bien certifiées par l'instance concernée (le contrôle de premier niveau) ;
- recevoir le paiement de la subvention FEDER et la reverser aux partenaires ;
- recouvrer les montants versés par erreur à d'autres partenaires au sein du projet ;
- veiller à la bonne réalisation des livrables ;
- veiller à ce que l'ensemble des partenaires exécute des actions qui correspondent au budget ;
- veiller à ce que l'ensemble des actions soit exécuté dans les délais prévus.

La gestion interne des projets est régie par une convention partenariale établie entre les différents partenaires. Elle fixe leurs responsabilités mutuelles et comporte notamment les dispositions adoptées pour garantir une bonne gestion financière au sein du projet.

Même si, officiellement, c'est le chef de file qui porte la responsabilité du projet, il est indispensable que chacun des partenaires se considère comme pleinement responsable de la mise en œuvre de sa

propre part du projet, conformément aux formulaires de candidature du projet et à la convention FEDER.

Dépôt du projet ITED à l'autorité de gestion :

La procédure de candidature se fait en deux étapes :

- **phase 1** (avant le 11 mai 2015) : la soumission d'un formulaire de candidature de phase 1 (FC1) se fait par voie électronique grâce au système d'information Synergie Coopération Territoriale Européenne. Il y a 12 sections à compléter :

1. *Résumé du projet*
2. *Contributions aux objectifs spécifiques du Programme*
3. *Livrables clés*
4. *Contributions aux changements que le Programme souhaite réaliser (besoin)*
5. *Valeur ajoutée transfrontalière*
6. *Informations relatives aux partenaires*
7. *Plan de financement indicatif*
8. *Résultats attendus du projet;*
9. *Durée indicative de préparation du projet;*
10. *Procédures pour la sélection des Contrôleurs de Premier Niveau et pour la formation des partenaires ;*
11. *Durabilité / viabilité des réalisations et résultats du projet*
12. *Lettre d'Intention ; la lettre d'intention a pour but de confirmer le désir pour une organisation de participer à un projet du Programme France Manche Angleterre. Cette lettre n'engage pas financièrement l'organisation au projet.*

- **phase 2** : si le projet a été approuvé en phase 1, les candidats peuvent passer à la soumission du formulaire de candidature de phase 2 (FC2).

Dans le FC2, les candidats doivent donner des détails sur les aspects opérationnels du projet, à savoir le plan de travail, le plan de communication, le budget, la gestion, ainsi que les structures d'audit. Le FC2 doit tenir compte des recommandations formulées par le SCS au moment de l'approbation en phase 1.

La soumission d'un formulaire de candidature de phase 2 (FC2) se fait par voie électronique grâce au système d'information Synergie Coopération Territoriale Européenne. Il y a cinq sections à compléter :

1. *Résumé du projet,*
2. *Partenaires du projet,*
3. *Description du projet,*
4. *Budget du projet,*
5. *Annexes du projet.*

Il est proposé au bureau de bien vouloir autoriser le président :

- à signer les lettre d'intention engageant le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme partenaire du projet ITED et dossier de candidature de phase 1 du projet INTERREG ITED qui engage le pôle métropolitain comme chef de file ainsi que toutes les pièces s'y rapportant
- et aussi, si celui-ci est approuvé en phase 1, à soumettre le formulaire de candidature de phase 2 (FC2).

Vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2015 autorisant la constitution du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au 1er avril 2015 ;

Vu les statuts de Caen Normandie Métropole ;

Considérant la transformation du syndicat Caen-Métropole (composé de 10 EPCI membres) en pôle métropolitain Caen Normandie Métropole avec 13 EPCI membres ;

Considérant les nouveaux domaines de compétences et d'actions du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer :

- la lettre d'intention engageant le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme partenaire du projet ITED, telle qu'annexée à la présente délibération,
- le dossier de candidature de phase 1 du projet INTERREG ITED engageant le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole comme chef de file, tel qu'annexée à la présente délibération,
- à prendre toutes décisions s'y rapportant,
- et à signer toutes pièces/documents nécessaires s'y rattachant ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la mise en place du projet INTERREG ITED inscrits au budget sont suffisants, chapitre 011, charges à caractère général ;

DIT que si le projet est approuvé en phase 1, les candidats pourront soumettre le formulaire de candidature de phase 2 (FC2) tel qu'annexé à la présente délibération ;

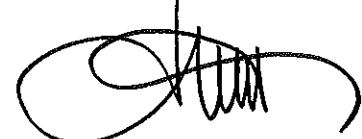
DIT que le Président et le bureau rendront compte des attributions exercées au titre de cette délégation en Comité Syndical conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Cette délibération sera transmise en Préfecture, à la Trésorerie Caen Municipale, aux 13 EPCI membres et à l'Autorité de gestion.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme



Le Président

Sonia de la PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 27/05/2015

Reçu en préfecture le 27/05/2015

Affiché le

